



Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024 à 17h30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze Avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

**Nombre de
conseillers : 9**

Date :

11/04/2024

Heure : 17h30

En exercice : 9

Votants : 9

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, Van der MAREL Sylvia, DUZELLIER Michel, CIOTTI Annie, BREBION Jean-Philippe, CORDIER Jean Paul

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom), DECOTTE Françoise (pouvoir à CIOTTI Annie) pour voter en son nom

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du 05 mars 2024
- Vote des taux des taxes directes locales 2024
- Approbation des comptes de gestion 2023
- Approbation des comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Transfert des résultats du budget de l'eau au SIEA et clôture du budget au 31/12/2023
- Vote du budget primitif 2024
- Achat parcelle AO29
- Subvention aux jeunes sapeurs-pompiers
- Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS :

- **Vote des taux des taxes directes locales 2024**
Délibération 2024-009 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Approbation des comptes de Gestion 2023**
Budget communal et eau.
Délibération 2024-010 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Approbation des comptes Administratif 2023 –**
Budgets Communal et eau
Délibération 2024-011 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget**
COMMUNE
Délibération 2024-012 : adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Transfert des résultats du budget de l'eau au SIEA et clôture du budget au 31/12/2023**
Délibération 2024-013 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Vote du budget primitif de la commune**
Délibération 2024-014 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Achat parcelle AO29**
Délibération 2024-015 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Subvention aux jeunes sapeurs-pompiers**
Délibération 2024-016 : adoptée à l'unanimité des membres présents

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Ordre du jour

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, soit la subvention aux jeunes sapeurs-pompiers. Demande acceptée par le Conseil Municipal.

En annexe se trouve la synthèse des Comptes Administratifs 2023 et du budget primitif 2024.

1/ Approbation du compte rendu du 05 mars 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des taux des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire fait par au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes relevant de la compétence de la commune :

Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Etant donné la hausse des autres taxes, et le contexte difficile pour les ménages les plus précaires, Mr le Maire demande de maintenir les taux de l'année dernière sans augmentation pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

de ne pas augmenter les taxes locales en 2024 et de voter les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâties : 42.44 %
- Taxe foncière non-bâties : 79.46 %
- Taxe d'habitation : 9.62 %

Et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

3/ Approbation des comptes Administratif 2023 – Budgets Communal et eau

Il est distribué aux membres du Conseil Municipal une note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs pour le budget Principal et Eau. Les tableaux sont projetés au mur afin que l'assemblée puisse suivre.

Mr Le Maire détaille et explique les comptes des sections investissement et fonctionnement.

Ensuite Mr Le Maire sort de la salle afin de laisser Mme PERRET Michelle prendre la présidence pour demander au Conseil Municipal de voter l'approbation des comptes administratifs.

Monsieur COUPERIER Michel, Maire, s'étant retiré, les comptes administratif 2023 sont soumis au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

4/ Approbation des comptes de Gestion 2023 Budget communal et eau.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif « budget communal » et supplémentaire « budget eau » de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier, pour le budget principal et le budget eau pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5/ Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget COMMUNE

Après avoir voté les comptes administratifs pour l'exercice 2023, Mr COUPERIER informe qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat.

Le budget de l'eau étant clôturé au 31 décembre 2023 pour le passage au SIEA, il convient de reprendre son résultat et de l'intégrer à l'affectation du budget principal 2024.

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT SECT INVEST	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	AFFECTATION DE RESUTAT BUDGET COMMUNE	AFFECTATION DE RESUTAT BUDGET EAU
INVESTISSEMENT	14 108.32 €		-2 096.57 €	22 764 € recettes 32 700 € dépenses	12 011.75 €	5 390.20 €
FONCTIONNEMENT	282 338.42 €	13 661.37	27 275.24 €		295 952.29 €	20 871.41 €

Les chiffres à prendre en compte sont :

Investissement : 17 401.95 €

Fonctionnement : 316 823.70 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023	316 823.70 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	316 823.70 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/22	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

6/ Transfert des résultats du budget de l'eau au SIEA et clôture du budget au 31/12/2023

Le transfert des compétences eau au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) Rive Droite de la Dore au 1^{er} janvier 2024 entraîne l'affectation des résultats du compte administratif eau au budget principal et le transfert de ces résultats au budget du SIEA.

Etant précisé que le résultat du compte administratif 2023 eau est excédentaire et s'établit ainsi :

Résultat de clôture :

Section fonctionnement : 20 871.41 €

Section investissement : 5 390.20 €

Il a été convenu, de déduire la redevance pour prélèvement à la source pour 2023 d'un montant de 1063 € ainsi que la redevance pollution 2405.34 € qui seront réglés sur le budget principal, soit 3468.34 €.

Mr le Maire propose de transférer lesdits résultats de fonctionnement et d'investissement au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau 2023 au budget du Syndicat Intercommunal SIEA Rive Droite de la Dore.

Accepte à l'unanimité la clôture du budget annexe eau

Autorise le trésorier à clôturer définitivement le budget annexe eau.

7/ Vote du budget primitif de la commune

Il est distribué aux membres du Conseil Municipal une note de présentation brève et synthétique du budget principal 2024 . Les tableaux sont projetés au mur afin que l'assemblée puisse suivre.

Mr Le Maire expose et explique les principaux et développe le secteur de l'investissement.

Après cet exposé, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 595 253.06 €

Dépenses et recettes d'INVESTISSEMENT : 167 682.78 €

Le conseil municipal donne l'autorisation au maire de procéder par virements de crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel et vote le budget à l'unanimité.

8/ Achat parcelle AO29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le but de permettre l'élargissement du chemin du cimetière, il est nécessaire que la commune de Lachaux acquière la parcelle AO29 d'une contenance de 362 M2 appartenant à Madame DIF Isabelle. La propriétaire contactée par la mairie accepte la transaction au prix de 3 € le M2.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager le processus d'acquisition de cette parcelle de terrain au prix indiqué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat de cette parcelle aux conditions fixées et autorise son Maire à engager le processus d'acquisition.

9/ Subvention aux jeunes sapeurs-pompiers

Comme chaque année, Mr Le Maire rappelle que la commune est sollicitée par l'association des jeunes sapeurs-pompiers pour les aider par une subvention. Celle-ci les aide à financer leurs diverses formations.

Mr le Maire propose, comme l'an dernier, de leur attribuer la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour attribuer cette subvention.

10/ Questions diverses

EGALIM

Mr Le Maire informe que la mairie a déposé un avenant au contrat mis en place dans le cadre de « la cantine à 1€ », afin de rentrer dans le programme EGALIM qui consiste à fournir la cantine par des produits 20 % bio et 50 % de produits durables (au minimum). Après avoir consulté l'agent en charge de la cantine, nous sommes déjà très proche de cette configuration.

Cet avenant nous permettra de toucher 1 €uros supplémentaires par repas, en plus des 3 €uros.

WC PUBIC

Il sera bientôt opérationnel, la réception des travaux se faisant demain le 12 avril.

ADRESSAGE

Mr le Maire montre les modèles de plaques commandées par la commune :



Jean-philippe BREBION s'est renseigné on devrait les recevoir d'ici 2 mois.

Mr Le Maire, Mr BREBION et tout le Conseil Municipal remercient vivement Mr DAJOUX Sylvain de son aide précieuse pour le suivi administratif très complexe de l'adressage.

A réception des plaques les indications et la remise des numéros de rue seront diffusées aux habitants.

TOITURE DE L'ECOLE

L'entreprise retenue est SAS EXTRAT, les travaux devraient démarrer début juillet pour durer 3 semaines. Sous réserve des subventions demandées, nous devrions avoir une réponse juste avant le début des travaux.

CHEMIN DU FAU

Mr DUZELLIER Michel fait remarquer que le chemin est dégradé suite aux travaux de CFBL et qu'il faut absolument qu'ils reviennent remettre en état le chemin qu'ils ont accidenté depuis le passage de leur engin.

Il demande à Mr le Maire de venir constater et contacter l'entreprise, pour ce faire, Mr DUZELLIER donne les coordonnées de son contact.

TELEPHONIE MOBILE

Mr CORDIER Jean-Paul demande où en est la téléphonie mobile ? réponse : aucune idée, l'année dernière nous devions être retenu mais la municipalité de Thiers a été prioritaire pour un projet plus urgent et depuis plus aucune information.

SALLE DES FETES

Mme PERRET soulève le problème de la scène et propose d'installer des rideaux afin d'isoler la salle de cette partie qui amène du froid.

RANDONNEE ECOLE

La manifestation organisée par l'école a connu un énorme succès, grâce à une organisation exceptionnelle et un temps idéal pour cette activité. Cependant, reste à revoir pour les prochaines éditions le problème du stationnement. En effet, les voitures étaient garées dans tout le bourg, comme elles pouvaient. Il a été remarqué qu'il manquait un petit parcours de 7/8 km.

La séance est levée à 19h30

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 15 avril 2024